



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX
VILLE DE BOHAIN EN VERMANDOIS

DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE AVANT TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DE LA PLACE DU GENERAL DE
GAULLE A BOHAIN EN VERMANDOIS

Réglement de Consultation

Pouvoir Adjudicateur



VILLE DE BOHAIN EN VERMANDOIS
1 Place du Général De Gaulle
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS

☎ : 03.23.07.55.55

📠 : 03.23.07.55.56

@ : contact@bohainenvermandois.fr



- ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1) Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet :

- La réalisation de deux tranchées destinées à la réalisation d'un diagnostic archéologique avant travaux de requalification de la Place du Général de Gaulle à Bohain en Vermandois.

Ces travaux font l'objet d'un lot unique.

1.2) But de la consultation :

Le but de cette consultation est de mettre en concurrence les entreprises pouvant réaliser ce type de travaux.

- ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1) Etendue de la consultation :

Cette consultation est lancée dans le cadre d'une procédure adaptée et est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux Marchés Publics.

2.2) Conditions de la consultation :

Chaque candidat doit présenter une proposition complète strictement conforme au dossier de consultation.

L'offre sera accompagnée d'une note technique succincte précisant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux.

Ce document est obligatoire.

Les candidats devront impérativement exprimer les prix en euros.

2.3) Durée de prestation :

Les travaux seront à réaliser à partir du 19 Mars 2018 selon les disponibilités des Archéologues.

La durée prévisionnelle des fouilles : 1 mois.

2.4) Décomposition en tranches et en lots :

Ces travaux font l'objet d'un lot unique.

2.5) Complément à apporter au Cahier des Charges :

Les candidats n'ont pas la possibilité d'apporter de compléments au Cahier des Charges.

2.6) Variante technique :

Les variantes techniques au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) sont admises. Les candidats peuvent présenter des propositions supplémentaires comportant des variantes limitées dérogeant aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses pièces annexes dès lors qu'elles sont accompagnées d'un mémoire technique justificatif.

2.7) Modification de détail au dossier de consultation :

La Ville de Bohain en Vermandois se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les Candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les Candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8) Caractère des prix :

Il s'agit de prix ferme.

2.9) Variation des prix :

Il s'agit de prix ferme non révisable.

2.10) Mode de règlement :

Les travaux exécutés sont payables par mandat administratif à 30 (trente) jours maximum, après réception d'une facture détaillée.

Les travaux pourront faire l'objet de règlements d'acomptes mensuels.

2.11) Garanties exigées du titulaire – Restitution des garanties :

Il ne sera pas fait application de la retenue de garantie dans le présent marché.

2.12) Avance forfaitaire :

Aucune avance forfaitaire ne sera versée dans le cadre de ce marché.

2.13) Délai de validité des offres :

Les offres auront une durée de validité de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

- ARTICLE 3 : OBTENTION DES DOSSIERS ET REMISE DES OFFRES :

3.1) Obtention des documents :

En application des articles 38 à 42 du décret 2016-360 relatif aux Marchés Publics, les documents contractuels du marché peuvent être obtenus par voie électronique.

De même les candidatures et les offres peuvent être transmises par voie électronique.

3.1.1) Obtention des documents par voie électronique

Les candidats devront télécharger le dossier de consultation des entreprises (DCE) à l'adresse Internet suivante :

<http://bohainvermandois.fr> rubrique Economie Emploi sous rubrique Marchés publics

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat.

Celui-ci comporte :

- une lettre de consultation
- un règlement de consultation
- un acte d'engagement (A.E.)
- un devis estimatif détaillé
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

3.2) Remise des offres :

3.2.1) Remise des offres par voie électronique

Les soumissionnaires n'auront pas à transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique.

3.2.2) Remise des offres par voie postale

Les soumissionnaires transmettront leur candidature et leur offre par voie postale.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes

Un projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement (A.E.) daté et signé : document ci-joint à compléter,
- le devis détaillé complété par chaque candidat,
- la note technique succincte,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- le règlement de consultation signé,

- ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES :

Les offres seront jugées par le pouvoir adjudicateur.

- ARTICLE 5 : CRITERES PRIS EN COMPTE LORS DE L'ATTRIBUTION DES MARCHES :

Le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre jugée la plus avantageuse économiquement sur la base des critères ci-dessous, avec les coefficients de pondération suivants :

- valeur technique et contenu de la note remis par le candidat : pondération 40%.
- le prix de la prestation : pondération 60%.

Négociation

En application de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

- ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres placées sous pli cacheté seront :

- soit envoyées par la poste par lettre recommandée avec avis de réception postal,
- soit remises à l'Hôtel de Ville de la Bohain en Vermandois contre récépissé

AVANT LE VENDREDI 23 FEVRIER 2018 A 12 HEURES

à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Bohain en Vermandois
Hôtel de Ville
1 Place du Général de Gaulle
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS

Ce pli contiendra une enveloppe également cachetée portant en souscription le Nom du candidat et respectivement les mentions suivantes :

- « Procédure adaptée : Marché de travaux : « Diagnostic archéologique avant travaux, ne pas ouvrir par le service courrier » : laquelle contiendra les pièces constitutives de l'offre : l'acte d'engagement (A.E.) complété, daté et signé, le devis détaillé complété par le candidat, la note technique succincte, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P), le règlement de consultation signé.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixée ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

- ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront s'adresser au :

- Directeur Général des Services de la Ville : Monsieur Patrice VITOUX
Téléphone : 03.23.07.55.55.
Télécopie : 03.23.07.55.56.
e-mail : dgs@bohainenvermandois.fr

ou

- aux Services Techniques de la Ville
Personne à contacter : Monsieur Eric MARCHAL
Téléphone : 03.23.07.55.65
Télécopie : 09.71.70.64.15
e-mail : stbohain@orange.fr

ou

- aux Services comptabilité de la Ville : Monsieur Jean-Marc MONGUIN
Téléphone : 03.23.07.55.57.
Télécopie : 03.23.07.55.56.
e-mail : comptabilite@bohainenvermandois.fr

Les Candidats peuvent également prendre contact avec Monsieur Patrick NOIRET, Adjoint au Maire en charge des travaux : téléphone 06.10.34.41.70

Visite de site

Afin de réaliser une étude complète, les candidats devront prendre connaissance des lieux.

- ARTICLE 8 : VOIES DE RECOURS :

Les litiges auxquels pourraient donner lieu l'exécution du marché relèveront de la compétence du Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01, Téléphone : 03 22 33 61 70, Télécopie : 03 22 33 61 71, Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Fait à Bohain En Vermandois,
Le 6 Février 2018.

Le Maire,
Yann ROJO.



Lu et accepté par le candidat,
Date et signature,